



Une fête au parc-école du Fort Des Ormeaux

Les familles des quartiers des écoles Saint-Joseph et Cardinal-Léger sont cordialement invitées à participer à une grande fête marquant l'inauguration officielle du parc-école du Fort Des Ormeaux. L'inauguration aura lieu le mardi 20 septembre* prochain, à 18 h.

L'organisation de la fête relève d'un comité formé de représentants de l'arrondissement d'Anjou, entre autres, et des directions d'écoles. Des activités pour toute la famille ont été prévues par le comité organisateur, afin de souligner ce moment de réjouissances.

Rappelons qu'en 2004-2005, des travaux de réaménagement ont été exécutés dans ce parc situé à l'école Saint-Joseph. Un investissement de 800 000 \$, réalisé en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec, a permis de revoir l'architecture, les équipements et l'aménagement paysager de l'endroit. Ainsi, le terrain de basket-ball a été entièrement refait et l'entrée piétonnière utilisée par les élèves a été sécurisée. Les enseignants de l'école ont même contribué à la réfection du parc en choisissant les nouvelles structures de jeux qui y ont été installées.

On vous y attend!

*Notez qu'en raison des moyens de pression exercés par les employés du secteur public, il est possible que la fête soit reportée au lendemain, le mercredi 21 septembre, aux mêmes heures et lieu.

Prochaine séance du conseil d'arrondissement

Elle aura lieu le mardi 4 octobre 2005, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Les citoyens et citoyennes qui désirent être au fait des décisions administratives concernant les services sont bienvenus à chacune des séances du conseil d'arrondissement. Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'ordre du jour en composant le 514.493-8000.



Congé de l'Action de grâces

Notez que les bureaux administratifs de l'arrondissement, ainsi que la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale du Haut-Anjou, seront fermés le lundi 10 octobre 2005, à l'occasion de l'Action de grâces. Bon congé!

Nouveau! Le Boulodrome d'Anjou

Les amateurs de bocce, de pétanque et de billard ont désormais un endroit bien à eux pour pratiquer leur activité favorite en toute saison, beau temps mauvais temps. Ce centre a vu le jour pour répondre aux nombreuses demandes exprimées par des adeptes voulant s'amuser et se détendre douze mois par année. Les personnes intéressées sont invitées à visiter le Boulodrome, un lieu unique dont la gestion sera confiée à un organisme sans but lucratif. Il est situé au 7810, boulevard Métropolitain Est, à l'angle de l'avenue Bertin et de la voie de service de l'autoroute Métropolitaine.



M^{me} Nicole Lévesque, agente de développement à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, MM. Luis Miranda, maire d'arrondissement, Guillaume Casault, participant aux camps de jour Les Ateliers-Soleil, Marc Casault, père de Guillaume et M^{me} Andrée-Anne Fortier, accompagnatrice.

Une fois de plus cet été, de jeunes Angevins ayant des limitations fonctionnelles ont pu profiter pleinement du beau temps avec leurs amis, grâce au service d'accompagnement dans le cadre du programme de camps de jour de l'arrondissement d'Anjou.

L'accompagnement a été offert à ces jeunes inscrits aux camps de jour *Les Ateliers-Soleil*, à la suite des subventions obtenues de différents paliers: le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou.

Un bel été pour des jeunes d'Anjou

Cette initiative a été coordonnée par l'organisme AlterGo, une association régionale pour le loisir des personnes handicapées. Ces subventions servent essentiellement à payer le salaire des accompagnateurs. Aussi, avec ce programme, l'arrondissement permet à ces jeunes Angevins d'avoir accès aux loisirs municipaux.

Un bel été et de beaux souvenirs, donc, pour tous les participants.

Pour en savoir plus sur AlterGo, composez le 514.933.2739, ou visitez son site Internet, le <www.altergo.net>.

Message de Luis Miranda Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Madame, Monsieur,

La période électorale débutera officiellement le 23 septembre prochain, dans chacune des municipalités du Québec. Et elle s'étendra jusqu'au jour des élections, le dimanche 6 novembre 2005.

J'en profite pour vous souligner l'importance d'exercer votre droit de vote. Nous vivons dans une grande ville qui tire sa force, son rayonnement et sa qualité de vie de la contribution des 27 arrondissements qui la composent. Chacun de ces arrondissements, comme le nôtre, possède une personnalité propre, des caractéristiques distinctives, des projets et des acquis dont il fait la promotion dans le grand ensemble montréalais.

Les élections municipales de novembre prochain représentent une occasion privilégiée d'exprimer votre opinion, vos objectifs et votre vision quant à l'avenir de votre arrondissement et de votre ville.

Les Angevines et les Angevins sont reconnus pour participer activement à la vie démocratique de leur ville et de leur arrondissement. Je vous invite à contribuer au maintien de cette réputation enviable, le dimanche 6 novembre, en exerçant votre droit de vote.

Consultez les journaux locaux et nationaux, ou surveillez votre courrier pour obtenir plus d'information concernant le processus électoral.



Comment s'y retrouver?

Le vocabulaire municipal s'est enrichi de nouveaux mots au cours des dernières années: conseil municipal de la ville, conseil d'arrondissement, conseil d'agglomération. Si ces nouvelles appellations peuvent susciter une certaine confusion, une chose demeure: l'instance administrative la plus importante, pour le citoyen, est celle qui a un impact quotidien sur sa qualité de vie.

Une ville de la dimension de Montréal nécessite la mise en commun d'un certain nombre de compétences dans des domaines qui ont une incidence sur l'ensemble de la population. Par contre, d'autres compétences, d'autres responsabilités ont des effets directs, quotidiens et constants sur la vie des citoyennes et des citoyens d'un arrondissement. On parle alors de services de proximité. Les élus de votre arrondissement sont les seuls à gérer ces services.

Quand on y pense, ce sont les valeurs, les façons de faire et les services de proximité qui permettent aux citoyens d'un arrondissement de se sentir chez eux et de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à leur milieu de vie. Voici une bonne façon de s'y retrouver.

La répartition des champs de compétence entre les diverses entités administratives

| Le prochain conseil municipal de la Ville de Montréal | Le prochain conseil d'arrondissement d'Anjou | Le nouveau conseil d'agglomération de Montréal ¹ |
|--|--|---|
| <p>65 élus Dont deux en provenance d'Anjou.</p> | <p>5 élus Un maire d'arrondissement, qui est aussi conseiller de la ville, un conseiller de la ville et trois conseillers d'arrondissement élus exclusivement par la population d'Anjou.</p> | <p>Plus de 80 élus Dont deux (à déterminer) en provenance d'Anjou. Prévu en janvier 2006.</p> |
| <p>Budget : 200 millions Les champs de compétence du conseil municipal de Montréal sont essentiellement de nature structurelle et ont un impact global sur l'ensemble de la population de la ville de Montréal.</p> | <p>Budget : 22 millions Le conseil d'arrondissement est responsable de l'ensemble des services de proximité qui affectent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens d'Anjou. Il s'assure que les grandes orientations votées au conseil municipal respectent les valeurs et les aspirations de la population d'Anjou. Ses décisions ont un impact sur le quotidien des citoyens d'Anjou.</p> | <p>Budget : 2,8 milliards Cette superstructure regroupe la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées. Son mandat consistera notamment à développer une politique globale de développement économique et à gérer les infrastructures et les équipements collectifs.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'urbanisme de la Ville • Préparation et adoption du budget de la Ville • Perception des taxes • Programmes de subvention à la rénovation immobilière • Traitement de l'eau et de la qualité de l'air | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire • Urbanisme local, réglementation et dérogations mineures • Développement économique et services aux entreprises • Entretien des parcs, des terrains de jeux, des équipements de sports, de loisirs et de culture • Réfection et construction (routes, trottoirs et aqueduc) • Déneigement • Éclairage et feux de circulation • Collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des produits domestiques dangereux • Propreté et embellissement • Soutien aux organismes sportifs, culturels, communautaires et de développement économique local • Permis de construction et de rénovation • Élaboration et adoption du budget d'arrondissement • Capacité d'adopter certains règlements d'emprunt et pouvoir d'imposition • Développement social • Bibliothèques • Programmes culturel, sportif et de loisirs | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation foncière • Transport en commun • Grandes voies de circulation • Assainissement des eaux et eau potable • Plan de gestion des matières résiduelles • Services de police, sécurité civile, incendie • Centre d'urgence 9-1-1 • Cour municipale • Politique de logement social • Promotion économique et touristique du territoire • Centres de congrès, ports et aéroports |
| <p>Saviez-vous que... Le conseil municipal de Montréal sera composé du maire de la ville, de 19 maires d'arrondissement (dont celui d'Anjou) qui seront par ailleurs conseillers de la ville, et de 45 conseillers de la ville (dont un d'Anjou).</p> | <p>Saviez-vous que... Le nouveau conseil d'arrondissement d'Anjou sera composé d'un maire, d'un conseiller de la ville et de trois conseillers d'arrondissement, qui seront exclusivement élus par la population d'Anjou.</p> | <p>Saviez-vous que... Le conseil d'agglomération de Montréal sera formé de plus de 80 élus et représentants de tout le territoire de l'île de Montréal.</p> |

¹ Le conseil d'agglomération est en voie de création. Son mandat et sa composition seront précisés par décret du gouvernement du Québec.

Fêtes de la rentrée

Les Fêtes de la rentrée sont de retour! Tout au cours de septembre, vous pourrez participer aux différentes activités qui vous sont présentées ci-dessous. L'invitation est lancée aux tout-petits, aux adolescents, aux adultes et aux aînés! Fêtez la rentrée avec nous en grand nombre!

Brocantes automnales, le samedi 17 septembre

Le samedi 17 septembre 2005 sera marqué par la tenue des brocantes dans l'arrondissement d'Anjou. En effet, cette année encore, deux brocantes auront lieu lors de la rentrée automnale. En cas de pluie, notez qu'elles seront reportées au lendemain.

Brocante communautaire

La brocante communautaire se déroulera de 9 h à 16 h, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

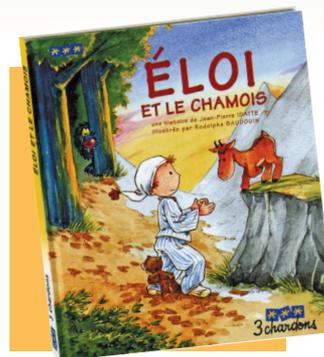


Brocantes maison

Partout dans l'arrondissement d'Anjou, des citoyennes et des citoyens vous invitent à découvrir les objets qu'ils auront à vendre devant leur résidence. La liste des brocantes maison sera disponible pour consultation le 16 septembre, de 16 h à 21 h, et le 17 septembre, à compter de 9 h, au complexe sportif de l'École secondaire Anjou, au 8205, rue Fonteneau.

Allez-y, faites une offre!

Renseignements: 514.493.8200 (jour)
514.493.8223 (soir)



Exposition de peinture, du 12 septembre au 2 octobre

La Galerie d'art Goncourt profite des fêtes de la rentrée pour présenter, du 12 septembre au 2 octobre prochains, une exposition des œuvres de neuf élèves des cours de peinture de l'association Au fil du temps d'Anjou. Le vernissage aura lieu le dimanche 11 septembre, à 13 h 30, à la Galerie, sise au 7500, avenue Goncourt. Toute la population angevine y est cordialement invitée. Pour en savoir plus, composez le 514.493.8200.

Vente de livres, le samedi 24 septembre

La vente annuelle des documents retirés des bibliothèques d'Anjou se tiendra le samedi 24 septembre prochain, de 9 h 30 à 16 h 30, au sous-sol de la bibliothèque Jean-Corbeil située au 7500, avenue Goncourt. Faites votre choix parmi des best-sellers, des romans, des documentaires, des ouvrages de référence, des magazines ou des livres pour enfants. Les prix varient de 0,25 \$ à 2 \$. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la bibliothèque, au 514.493.8260.

Ateliers de magie, le samedi 1^{er} octobre

Les jeunes de 6 à 13 ans sont invités à participer à l'atelier de magie de Pat Gueller, magicien et prestidigitateur de renom. En plus d'assister à la présentation de nombreux numéros de magie de haut niveau et d'apprendre les techniques de plusieurs tours, chaque participant recevra un ensemble de magicien, qui lui permettra de présenter ses propres spectacles. Cet atelier se tiendra le samedi 1^{er} octobre, à la bibliothèque Jean-Corbeil, à 13 h pour les 6 à 8 ans et à 14 h 30 pour les 9 à 13 ans. On peut s'inscrire au comptoir de prêt de la bibliothèque, ou par téléphone, au 514.493.8260. Hâtez-vous, car le nombre de places est limité.

Atelier de dessin dirigé, le samedi 1^{er} octobre

Les personnes de 13 ans et plus intéressées par l'art du dessin sont invitées à participer à un atelier dirigé et animé par M^{me} Mylène Paiement, professeure de dessin reconnue. L'atelier aura lieu le samedi 1^{er} octobre prochain, de 13 h à 16 h, à la salle 1 du Centre communautaire Chénier, au 8330, avenue Chénier. Les participants pourront se familiariser avec la perspective, la composition créative, la couleur, etc. Les élèves devront apporter leur tablette à dessin et leurs crayons. Il sera possible d'emprunter un chevalet sur place. Le nombre de participants étant limité à 20, il faut s'inscrire rapidement, en personne, à la vidéothèque de la bibliothèque Jean-Corbeil. Un dépôt de 10 \$ sera exigé. Le montant du dépôt sera remboursé seulement aux participants, lors de l'activité.

Théâtre pour enfants, le dimanche 2 octobre

L'arrondissement d'Anjou présente *Éloi et le chamois*, un spectacle de l'auteur français Jean-Pierre Idatte, qui aura lieu le dimanche 2 octobre, à 10 h 30, au Centre Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau. Ce spectacle, mettant en scène un comédien et des marionnettes, raconte l'histoire d'Éloi qui, chaque soir avant de s'endormir, regarde son ami le chamois perché en haut de la montagne, dans un tableau suspendu au mur de sa chambre. Mais un soir, le chamois a disparu du cadre. Il a quitté la montagne pour descendre dans la vallée. Sentant le loup rôder, il hésite à poursuivre son chemin. Comment Éloi peut-il l'aider, le protéger du danger qui le guette? Pourra-t-il rejoindre son ami dans le tableau suspendu au mur de sa chambre? L'entrée est libre, et le spectacle dure 45 minutes. On peut obtenir plus d'information au 514.493.8200.



Douce Mémoire

L'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec Culture à la carte et le Conseil des arts de Montréal en tournée, vous invite à un concert donné par Les Voix Humaines, le vendredi 14 octobre 2005, à 20 h, à l'église Jean XXIII, sise au 7101, avenue de l'Alsace.

Les Voix Humaines sont composées de Margaret Little, dessus et basse de viole, et de Susie Napper, basse de viole, accompagnées de quatre de leurs amis. Le concert présentera quelques-unes des plus belles pages de la musique espagnole et de la musique anglaise des XVI^e et XVII^e siècles, dans les tonalités chaudes du cornet à bouquin, de la viole de gambe et de la harpe baroque, ainsi que des danses et des improvisations sur les thèmes favoris de l'époque.

Les billets sont en vente à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale, au coût de 10 \$ chacun. Des billets seront également disponibles à l'entrée, si le concert n'est pas présenté à guichets fermés. Les portes de l'église ouvriront à 19 h 15. Pour en savoir plus, composez le 514.493.8200.



CLD-AIA : un partenariat fructueux

Le Centre local de développement (CLD) d'Anjou a confié à l'Association des industriels d'Anjou (AIA) le mandat d'organiser des activités d'information, de formation et de réseautage au bénéfice de la communauté d'affaires angevine. « Ce partenariat nous permettra de soutenir la mission du CLD d'Anjou, en profitant de l'expertise développée au cours des 30 dernières années par l'AIA », a commenté le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda. « En assurant l'animation du milieu des affaires et les échanges entre les différents intervenants, on contribue à faire d'Anjou une communauté encore plus dynamique et prospère. »

À inscrire à votre agenda

Le mardi 27 septembre 2005

De 7 h à 9 h

Le tableau de bord dynamique

Déjeuner-causerie au Centre de congrès Renaissance Présenté en partenariat avec Emploi-Québec, le CLD d'Anjou, le CLD Montréal-Nord, la SODEC Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Corporation de relance économique et communautaire de Saint-Léonard.

Le mardi 25 octobre 2005

De 12 h à 13 h 30

Les aides gouvernementales

Dîner-causerie au Centre de congrès Renaissance Présenté en partenariat avec Emploi-Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Développement économique Canada, Investissements Québec et le CLD d'Anjou.

Le mardi 15 novembre 2005

De 8 h 30 à 12 h

L'entraînement à la tâche

Séminaire à la mairie de l'arrondissement d'Anjou Présenté par Emploi-Québec

Renseignements :

Association des industriels d'Anjou
514.356.3421

Du nouveau à votre bibliothèque

La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale du Haut-Anjou mettent désormais à votre disposition une chute à livres pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouverture. Il vous suffit de les déposer dans la chute à livres bleue, que vous trouverez à l'avant de chacune des bibliothèques.

Notez également que l'horaire de la saison automne-hiver s'appliquera à compter du 11 septembre prochain :

Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt

| | |
|-------------------|-------------------|
| Lundi au vendredi | 12 h 30 à 21 h 00 |
| Samedi | 9 h 30 à 16 h 30 |
| Dimanche | 13 h 00 à 17 h 00 |

Succursale du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est

| | |
|-------------------|-------------------|
| Lundi au vendredi | 13 h 00 à 20 h 00 |
| Samedi | 12 h 00 à 16 h 30 |
| Dimanche | 13 h 00 à 17 h 00 |

50^e anniversaire d'Anjou

Un album à votre image

La Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou vous rappelle que l'album-souvenir est une occasion privilégiée d'inscrire votre famille, votre organisme ou votre entreprise dans la mémoire angevine. Cet album sera un témoignage vivant de notre communauté, car il rappellera les grands moments de l'histoire d'Anjou. La première partie sera consacrée à l'histoire d'Anjou, de sa fondation en 1956 à aujourd'hui. Elle sera illustrée par de nombreuses photos. La deuxième partie sera réservée aux familles, aux organismes et aux gens d'affaires d'Anjou, qui pourront, en achetant une ou plusieurs pages, y raconter leur histoire.

Les représentants du comité de l'album-souvenir, dont les noms suivent, peuvent également répondre à vos questions ou réserver, pour vous, des pages de l'album.

| | |
|-------------------|--------------|
| Madeline Tremblay | 514.352.2248 |
| Micheline Risler | 514.351.8611 |
| Claude Biron | 514.352.4997 |
| Lise Lalande | 514.353.2560 |
| Lionel Armstrong | 514.996.3111 |
| Arnold Laforest | 514.493.8973 |

Pour en savoir plus, consultez le site Internet <www.anjou50.ca> ou le journal le *Flambeau de l'Est*.



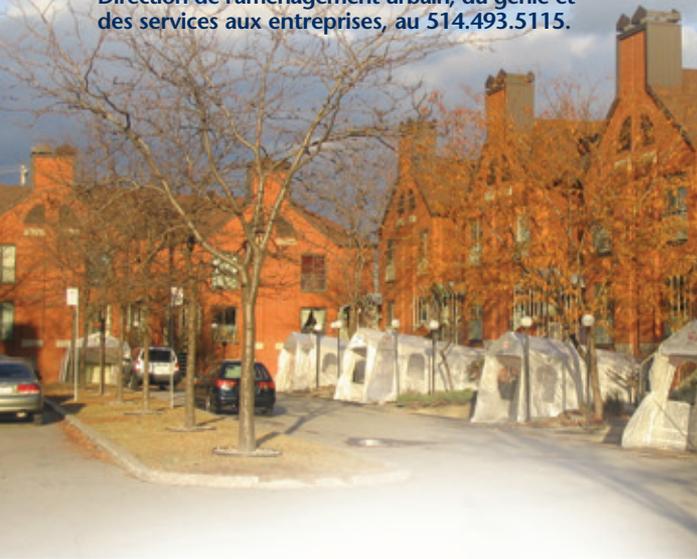
Entreposage du bois de chauffage

À l'approche du temps froid et en prévision de l'hiver, l'arrondissement d'Anjou vous rappelle les consignes à suivre concernant l'entreposage du bois de chauffage. La réglementation indique qu'il est permis d'entreposer du bois de chauffage dans les cours latérales et à l'arrière de votre résidence. De plus, le bois doit être empilé à plus de 30 cm d'une ligne de propriété et jusqu'à une hauteur maximale de 1,5 m du sol. Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, il faut corder le bois de manière qu'il n'obstrue aucune porte ou fenêtre.

Enfin, il est important de savoir que, selon Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'utilisation du bois de chauffage en milieu résidentiel contribue largement à la pollution atmosphérique. On a tout intérêt à recourir de façon modérée au chauffage au bois et à s'assurer que son appareil de combustion minimise les rejets polluants. Pour plus de détails, visitez le <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois>>.

Abri temporaire pour automobile

La réglementation de l'arrondissement d'Anjou autorise l'installation d'un abri temporaire pour automobile uniquement dans les zones résidentielles et commerciales, entre le 1^{er} novembre et le 15 avril. Quant à la structure métallique, sans toile, d'un abri, elle peut être érigée dès le 15 octobre. Des normes sont à respecter. Il est donc fortement conseillé, avant d'installer un abri temporaire, de se renseigner auprès du personnel de la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises, au 514.493.5115.



Résidus domestiques dangereux (RDD)



Où?
Parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace

Quand?
Vendredi 21 octobre 2005, de 12 h à 20 h

Quoi?
Consultez la liste des matières acceptées, publiée dans l'édition de mai 2005 de votre bulletin *Regards sur Anjou*. Vous pouvez aussi la télécharger gratuitement, à partir du site Internet de l'arrondissement d'Anjou, à l'adresse suivante: <<http://anjou.ville.montreal.qc.ca/a02-fr/pdf/regards0505.pdf>>.

Note importante
Les RDD peuvent également être déposés à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, situé au 11400, rue Léopold-Christin (à l'arrière de la cour de la voirie, située au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est).

Renseignements: 514.493.5134
Arrondissement d'Anjou
Écocentre de Rivière-des-Prairies 514.868.4277

Branches d'arbres

Quand?
Du 24 au 28 octobre, et du 31 octobre au 4 novembre 2005
De 8 h 30 à 16 h

Note importante
Des employés de l'arrondissement d'Anjou procéderont au déchetage des branches que les citoyens auront déposées en bordure du trottoir. Il faut absolument communiquer avec le personnel de la Direction des travaux publics pour bénéficier de ce service.

Renseignements: 514.493.5130



Feuilles mortes

Quand?
Les mercredis 26 octobre, et les 2, 9 et 16 novembre 2005

Note
Il faut utiliser des sacs en plastique, bien les fermer et les déposer en bordure de la rue, le mardi après 20 h ou le mercredi avant 7 h.

Très important
La collecte des feuilles mortes et l'enlèvement des ordures ménagères sont deux opérations distinctes. Par conséquent, les sacs de feuilles mortes ne doivent pas être déposés à la rue en même temps que les sacs d'ordures ménagères, car les éboueurs risquent de les ramasser. **Assurez-vous de mettre les sacs de feuilles mortes à la rue après que les ordures ménagères aient été enlevées par les éboueurs.**

Renseignements: 514.493.5130



Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Groupe Leclair Créacom inc.
Impression: Les impressions IntraMédia
Tirage: 21 500 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone: 514.493.8000
Site Web: anjou.ville.montreal.qc.ca
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.